

Question présentée par le député :

M. Christian Zaugg

Date de dépôt : 5 juin 2019

Question écrite urgente

Mise en situation périlleuse pour les bénéficiaires du SPC

La situation pour des personnes handicapées travaillant en atelier protégé est indigne d'un pays civilisé, car comment justifier des salaires horaires qui peuvent tourner autour de 2 à 9 F de l'heure ? Alors on me dira que ces travailleurs-euses ne cotisent ni à l'AVS ni au deuxième pilier, mais tout de même... car si pour des raisons de santé l'une de ces personnes doit quitter son travail, elle ne touchera en tout et pour tout qu'une rente AI de l'ordre de 185 F par mois... une misère.

Il est bien évident que sans une aide cantonale ces travailleurs-euses de l'impossible ne s'en sortiraient pas. De quoi s'agit-il ? Pour l'essentiel : du loyer, d'une participation à l'assurance-maladie/accidents et des frais de déplacement. Le problème réside dans le fait que le SPC tarde souvent à régler ces factures et que nombre de bénéficiaires reçoivent des rappels, des sommations et qu'il n'est pas rare que lesdites personnes soient mises aux poursuites. Selon des sources sérieuses, le SPC s'acquitterait en ce moment, alors que nous sommes au mois de juin, de factures datant du mois de décembre !

Le Conseil d'Etat pourrait-il intervenir auprès du SPC afin de mettre bon ordre dans cette situation intolérable ?